



L'agriculture, la sylviculture et la pêche

L'agriculture a été l'un des premiers secteurs de l'économie (après le charbon et l'acier) à retenir l'attention des responsables politiques de l'Union européenne. L'article 39 du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (1957) fixait les objectifs de la première politique agricole commune (PAC), lesquels consistaient à accroître la productivité agricole afin d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, tout en stabilisant les marchés et en garantissant la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs.

Le principal objectif, à savoir l'accroissement de la production, ayant été atteint, des excédents alimentaires se sont accumulés, faussant le fonctionnement du marché et suscitant des préoccupations environnementales. Ce furent là les principaux facteurs à l'origine des changements intervenus dans la PAC, un processus entamé au début des années 90 et qui a conduit à l'abandon du soutien à la production et à la promotion d'une forme d'agriculture durable, axée sur le marché et plus respectueuse de l'environnement. Ces réformes ont essentiellement porté sur la hausse de la compétitivité de l'agriculture, en diminuant les prix de soutien et en compensant cette réduction par l'introduction de paiements directs. Une étape décisive a été franchie lors des réformes de la PAC de 2003-2004 avec le découplage des aides directes de la production et la tentative de recentrage de la PAC sur les préoccupations des consommateurs. Le champ d'action de cette dernière réforme de la PAC a été élargi avec l'adoption d'une politique complète de développement rural. Ensemble, ces politiques visent à encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre aux exploitants agricoles de mieux répondre aux signaux du marché, d'adopter de nouvelles techniques et de promouvoir des activités diversifiées, telles que l'artisanat rural, les services de transformation de produits alimentaires dans les exploitations, le tourisme ou le boisement, ainsi que la promotion de pratiques agricoles durables et d'autres mesures de développement rural.

En novembre 2007, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Préparer le "bilan de santé" de la PAC réformée» dans l'optique d'évaluer la mise en œuvre des réformes de la PAC de 2003 et d'apporter au processus de réforme les ajustements jugés nécessaires. Parmi les propositions émises figurait notamment un glissement du financement vers un soutien accru au développement rural au lieu des paiements directs.



8.1. La production, les indices de prix et les revenus agricoles

Introduction

Un des principaux objectifs de la PAC reste d'offrir aux exploitants un niveau de vie décent. Bien que ce concept ne soit pas explicitement défini, le revenu des activités agricoles constitue l'une des mesures suivies; les comptes économiques de l'agriculture (CEA) constituent une source de données fournissant ces mesures du revenu. Cet ensemble macroéconomique de données permet d'analyser le processus de production des activités agricoles et le revenu primaire qui en découle. Les CEA fournissent des informations clés sur la viabilité économique de l'agriculture, sur sa contribution à la richesse d'un État membre ainsi que sur la structure et la composition des intrants et de la production agricoles. En outre, ils présentent la rémunération des facteurs de production et les relations qui existent entre les prix et les quantités des intrants et de la production et répondent à la nécessité de disposer d'informations comparables à l'échelle internationale.

Définitions et disponibilité des données

Les CEA comprennent un compte de production, un compte d'exploitation, un compte du revenu d'entreprise, certains éléments d'un compte de capital et des données sur la main-d'œuvre agricole. Pour les postes de production des activités agricoles, des activités de chasse et des activités de services connexes, les États membres transmettent à Eurostat les valeurs aux prix de base ainsi que leurs composantes (la valeur aux prix à la production, les subventions sur les produits et les impôts sur les produits). Pour les

postes de consommation intermédiaire, les valeurs au prix d'acquisition sont transmises. Les données pour le compte de production et la formation brute de capital fixe sont transmises en prix courants et en prix de l'année précédente.

Les **productions animale et végétale** sont les deux principales catégories de produits de la **production agricole**. La production de l'activité agricole comprend les ventes (y compris les échanges de biens et services agricoles entre unités agricoles), les variations de stocks, la production pour usage final propre (autoconsommation et formation brute de capital fixe pour compte propre), les biens produits pour être ensuite transformés par les producteurs agricoles ainsi que l'intraconsommation de produits d'alimentation animale. La production de la branche d'activité agricole est constituée de la somme de la production des produits agricoles et des biens et services produits dans le cadre des activités secondaires non agricoles non séparables. La **consommation intermédiaire** représente la valeur de tous les biens et services utilisés comme intrants au cours du processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe.

La **valeur ajoutée brute** correspond à la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire et se fonde ici sur les prix à la production (le prix à la production exclut les subventions et les impôts sur les produits). Les **indicateurs de revenu agricole** (dans les CEA) sont présentés sous la forme d'un indice du revenu réel des facteurs dans l'agriculture par unité de travail annuel (indicateur de revenu A), de l'indice

du revenu net réel d'entreprise agricole par unité de travail non salarié annuel (indicateur B) et du revenu net d'entreprise agricole (indicateur C).

Eurostat recueille également les **prix agricoles** annuels [en principe nets de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)] pour comparer les niveaux des prix agricoles entre les États membres et pour étudier les canaux de vente. Les indices des prix agricoles pour les produits et les moyens de production agricoles sont en revanche utilisés principalement pour analyser les variations de prix et leur effet sur le revenu agricole. Les indices des prix agricoles de l'UE sont calculés au moyen d'une formule de Laspeyres pondérée en fonction de l'année de base (2000 = 100). Ils sont exprimés à la fois en termes nominaux et déflatés sur la base d'un déflateur IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) implicite.

Conclusions principales

En 2008, le secteur agricole de l'UE-27 a généré une valeur ajoutée brute de 141,2 milliards d'euros aux prix à la production, ce qui représentait une légère baisse de 2,4% par rapport à l'année précédente. Les fortes augmentations de la valeur tant de la production végétale (+ 5,7% pour atteindre un pic relatif de 195,7 milliards d'euros en 2008) que de la production animale (+ 7,6% pour atteindre un pic relatif de 148,9 milliards d'euros en 2008) ont été compensées par une hausse plus marquée encore de la valeur de la consommation intermédiaire de biens et services (+ 12,7% en 2008).

Les valeurs comprennent une composante de volume et une composante de prix. L'une des principales tendances de la politique agricole récente concerne l'abandon du soutien des prix, de sorte que ces derniers reflètent plus précisément les forces du marché et les va-

riations de l'offre et de la demande. Au cours de la période 2002-2008, on a observé de fortes disparités entre les États membres au niveau de l'évolution des prix déflatés de la production agricole; des augmentations ont été relevées dans la majorité des États membres, les plus fortes ayant été enregistrées à Malte (croissance moyenne de 3,9% par an) et au Royaume-Uni (4,8% par an), tandis que des baisses ont été constatées dans huit États membres, la Slovaquie ayant connu la baisse la plus importante (-3,9% par an).

Dans l'UE-27, les prix déflatés de la production agricole ont augmenté en moyenne de 0,9% par an au cours de la période de six ans s'achevant en 2008, bien que cette augmentation ait été nettement moins importante que la hausse moyenne des prix déflatés des moyens de production agricole au cours de la même période (2,4% par an). Cette caractéristique a été observée dans un très grand nombre d'États membres. En effet, l'Allemagne est le seul État membre pour lequel le prix déflaté des moyens de production agricole est resté relativement stable au cours de la période en question (avec un taux de baisse moyen de 0,1% par an).

La valeur ajoutée nette réelle au coût des facteurs de l'agriculture, par unité de travail à temps plein (calculée en unités de travail annuel), également appelée indicateur de revenu agricole A, a diminué en moyenne de 3,7% dans l'UE-27 en 2008, par rapport à un pic relatif en 2007. Il existe de grandes disparités entre les États membres, avec des augmentations comprises entre 15 et 20% au Royaume-Uni et en Hongrie, avoisinant même 30% en Roumanie et en Bulgarie, et, à l'opposé, des baisses de près de 20 à 25% enregistrées en Lettonie, en Belgique, en Estonie et au Danemark.



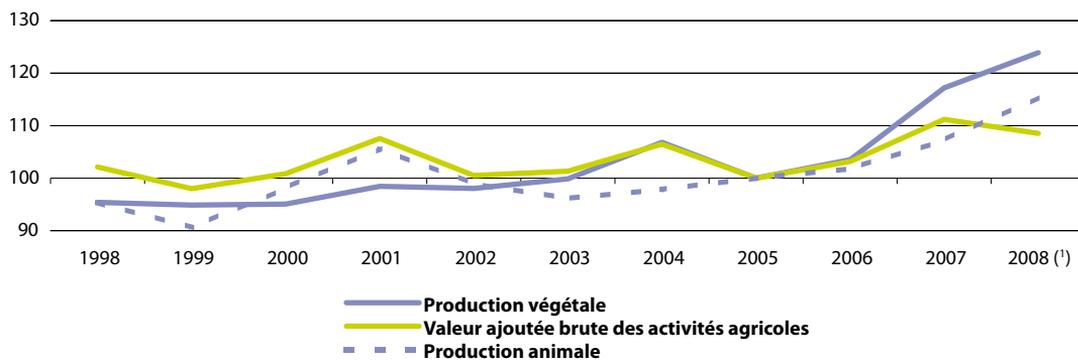
Tableau 8.1: Production agricole aux prix à la production
(en Mio EUR)

	Valeur ajoutée brute de l'industrie agricole aux prix à la production			Production végétale aux prix à la production			Production animale aux prix à la production		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008	1998	2003	2008
UE-27	132 898	131 305	141 207	150 700	157 453	195 658	123 116	123 850	148 914
Belgique	2 450	2 172	1 973	3 016	3 051	3 200	3 645	3 361	4 034
Bulgarie	1 802	1 532	1 767	1 315	1 629	2 437	1 658	1 019	1 347
République tchèque	888	829	923	1 376	1 370	2 460	1 499	1 444	1 984
Danemark	2 067	2 128	2 116	2 635	2 563	3 668	4 316	4 462	5 330
Allemagne	12 064	10 899	14 376	18 952	17 067	24 610	17 883	18 163	22 113
Estonie	125	140	177	113	153	235	194	203	339
Irlande	1 960	1 621	1 592	1 130	1 303	1 658	3 624	3 535	4 195
Grèce	6 005	6 290	5 576	6 434	6 878	6 739	2 245	2 590	2 858
Espagne	19 760	23 449	20 427	18 670	24 136	24 279	10 828	12 678	14 280
France	24 947	21 672	24 584	31 342	29 623	36 380	21 959	21 514	24 574
Italie	25 236	25 320	25 743	24 631	25 383	27 682	12 865	13 884	15 352
Chypre	321	362	311	308	288	318	544	579	616
Lettonie	173	185	236	201	246	481	222	208	395
Lituanie	497	389	512	686	662	1 102	514	498	833
Luxembourg	107	97	110	77	79	88	146	147	182
Hongrie	1 970	1 727	2 737	2 241	2 652	4 566	2 041	2 224	2 453
Malte	65	55	44	52	42	47	72	69	68
Pays-Bas	8 824	8 253	8 048	9 130	10 517	11 418	8 259	7 400	9 630
Autriche	1 948	2 044	2 669	2 192	2 294	3 002	2 357	2 403	3 082
Pologne	5 084	4 036	6 740	6 295	5 646	10 034	5 627	5 500	9 910
Portugal	1 818	2 219	1 867	2 949	3 751	3 824	2 122	2 162	2 562
Roumanie	5 111	5 547	7 559	5 286	6 885	12 115	4 285	3 671	4 223
Slovénie	452	322	376	477	400	589	499	479	552
Slovaquie	456	350	539	630	609	1 240	815	767	862
Finlande	538	831	673	1 159	1 403	1 890	1 519	1 688	1 906
Suède	1 143	1 178	1 247	1 706	1 678	1 951	2 230	2 146	2 308
Royaume-Uni	7 085	7 657	8 284	7 698	7 144	9 644	11 147	11 056	12 924
ARY de Macédoine	362	429	:	560	707	:	185	206	:
Norvège	1 014	948	1 041	1 204	1 252	1 349	1 675	1 783	2 048
Suisse	3 089	2 540	2 636	3 098	2 870	2 837	3 337	3 307	3 385

Source: Eurostat (aact_eaa01)



Graphique 8.1: Production agricole et valeur ajoutée brute aux prix à la production, UE-27 (2005=100)



(¹) Estimations.

Source: Eurostat (aact_eaa01)



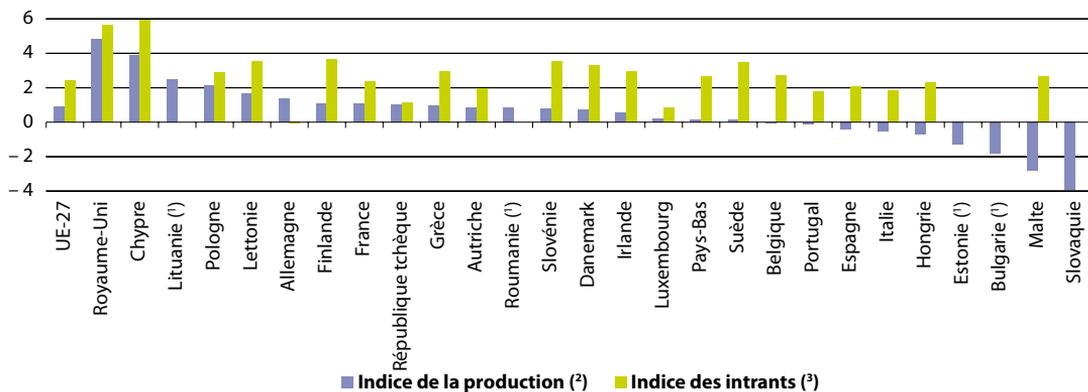
Tableau 8.2: Indice du revenu de l'activité agricole (indicateur A)
(2005=100)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	:	:	94,6	103,9	99,5	101,6	109,9	100,0	103,6	112,7	108,5
Belgique	113,2	105,6	119,0	109,1	96,4	106,5	108,3	100,0	120,3	123,0	95,3
Bulgarie	:	:	102,2	114,2	91,9	86,4	84,5	100,0	96,0	98,5	127,0
République tchèque	64,2	54,0	65,7	83,6	65,4	57,4	90,3	100,0	102,2	129,4	132,6
Danemark	85,7	82,8	106,8	129,0	91,4	89,4	100,7	100,0	107,6	115,8	87,2
Allemagne	70,7	70,0	90,0	112,0	82,7	76,1	110,4	100,0	104,8	125,7	116,6
Estonie	46,8	30,3	40,3	54,0	51,7	55,0	92,4	100,0	93,7	131,7	101,4
Irlande	78,3	73,1	95,4	90,3	78,9	75,7	80,0	100,0	88,0	97,6	89,1
Grèce	121,1	119,2	116,7	116,5	113,1	104,1	98,2	100,0	99,7	101,6	93,5
Espagne	106,4	99,8	104,2	112,4	108,9	123,1	113,2	100,0	95,6	100,5	98,0
France	117,8	112,9	111,5	112,4	108,8	106,8	105,2	100,0	110,4	122,2	109,4
Italie	117,6	123,9	117,6	115,3	113,5	113,8	114,4	100,0	96,4	93,8	95,4
Chypre	:	141,0	106,9	119,1	120,6	111,0	100,6	100,0	102,6	113,6	113,4
Lettonie	54,1	39,2	41,1	53,4	52,5	57,6	96,0	100,0	130,8	143,0	115,3
Lituanie	68,0	55,1	52,3	48,5	45,0	50,5	79,8	100,0	91,9	158,6	150,5
Luxembourg	119,8	110,2	104,3	105,4	105,5	99,2	98,9	100,0	97,2	107,0	93,6
Hongrie	92,8	72,2	68,7	73,6	62,5	63,0	99,4	100,0	111,7	120,0	142,4
Malte	109,2	104,9	93,7	108,0	107,3	100,4	96,9	100,0	98,9	96,1	83,6
Pays-Bas	135,7	125,8	127,0	118,6	101,0	108,6	101,0	100,0	119,3	117,0	103,6
Autriche	81,8	83,1	90,2	105,7	97,8	97,1	102,2	100,0	107,8	118,7	113,3
Pologne	69,3	60,1	61,0	70,1	63,3	58,5	110,2	100,0	110,4	135,1	111,3
Portugal	90,9	112,2	95,3	102,3	97,6	98,5	108,9	100,0	104,4	100,1	103,8
Roumanie	104,6	81,6	67,1	115,0	106,9	120,8	175,3	100,0	99,3	78,8	101,2
Slovénie	65,4	64,3	71,5	62,1	81,9	64,5	99,5	100,0	97,5	106,3	96,5
Slovaquie	80,9	85,6	82,5	93,7	88,6	82,9	107,3	100,0	122,1	128,9	141,3
Finlande	61,5	77,0	94,0	91,1	91,7	95,5	95,1	100,0	97,5	102,2	88,7
Suède	95,9	83,6	91,7	97,8	108,7	107,6	93,1	100,0	106,8	125,7	124,1
Royaume-Uni	85,6	83,4	81,0	85,1	94,7	108,0	101,3	100,0	104,0	109,7	127,9
ARY de Macédoine	99,7	83,1	77,5	51,3	74,9	87,3	121,3	100,0	112,6	99,5	:
Norvège	158,7	143,1	124,2	121,1	126,8	123,3	121,8	100,0	94,0	105,5	101,8
Suisse	103,9	99,9	103,0	95,7	102,1	94,8	105,9	100,0	97,4	103,4	103,4

Source: Eurostat (tag00057)



Graphique 8.2: Évolution des indices de prix déflatés de la production agricole et des moyens de production agricole, 2002-2008 (taux de croissance annuels moyens en %)



(¹) Indice des intrants, non disponible.

(²) Estonie et Chypre, 2004-2008; Autriche, données provisoires.

(³) Chypre et Slovaquie, 2004-2007; UE-27, données provisoires.

Source: Eurostat ([tag00046](#) et [tag00052](#))



Tableau 8.3: Indices de prix de la production agricole (chiffres nominaux) dans l' UE-27 (2000=100)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PRODUCTION VÉGÉTALE (y compris fruits et légumes)	100,0	105,7	106,7	114,7	113,0	107,7	116,6	133,1	136,1
Céréales (y compris semences)	100,0	101,2	93,9	101,0	108,2	90,7	102,6	158,4	161,4
Cultures industrielles	100,0	108,2	106,2	111,4	113,3	105,9	104,1	113,1	128,6
Plantes fourragères	100,0	113,7	113,8	116,5	125,6	105,8	103,1	118,6	132,7
Légumes et produits horticoles	100,0	105,0	109,3	116,3	107,6	115,1	117,4	121,9	122,0
Pommes de terre (y compris semences)	100,0	125,2	126,0	145,7	141,1	128,8	203,0	198,3	168,4
Fruits	100,0	109,8	115,3	129,3	124,4	120,4	122,3	134,1	144,6
Vin	100,0	95,7	96,6	100,2	102,2	92,3	92,5	98,7	106,8
Huile d'olive	100,0	96,9	105,4	114,3	124,7	146,3	163,0	135,3	129,8
Autres produits végétaux	100,0	103,2	101,7	106,2	103,9	104,8	107,8	125,1	133,4
PRODUCTION ANIMALE	100,0	107,4	101,5	101,2	104,1	105,3	107,7	111,9	122,2
Animaux	100,0	106,1	97,8	97,0	103,5	106,5	110,9	108,2	119,1
Bétail	100,0	88,5	94,2	96,6	101,4	108,5	116,7	113,8	119,9
Bétail (hors veaux)	100,0	88,6	95,8	97,0	100,4	109,3	116,9	113,0	122,0
Veaux	100,0	95,2	96,2	103,4	107,1	103,7	115,4	117,4	108,6
Porcins	100,0	119,9	98,4	91,3	102,6	103,7	107,3	98,5	111,0
Équidés	100,0	111,6	109,6	104,3	102,4	104,5	115,7	117,4	145,2
Ovins et caprins	100,0	117,4	116,9	119,9	119,6	120,0	122,5	116,2	125,8
Volaille	100,0	107,4	101,5	104,4	104,7	103,6	104,0	117,4	128,1
Autres animaux	100,0	109,5	91,4	102,5	102,8	102,1	108,4	97,6	108,4
Produits animaux	100,0	105,8	101,6	102,0	104,8	103,7	103,2	117,2	128,1
Lait	100,0	107,8	103,6	103,1	103,7	103,4	101,5	115,3	126,5
Œufs	100,0	101,7	102,7	119,4	108,7	102,4	110,9	129,5	138,7
Autres produits animaux	100,0	113,2	114,0	105,4	124,0	121,5	129,9	123,2	131,8
BIENS AGRICOLES (PRODUCTION VÉGÉTALE ET ANIMALE)	100,0	106,4	103,9	107,9	108,6	106,5	112,2	122,6	129,3

Source: Eurostat (apri_pi00_outa)

8.2. L'agriculture — Structure des exploitations agricoles et utilisation des terres

Introduction

La structure de l'agriculture dans les États membres de l'UE varie considérablement, notamment en raison des différences géologiques, topographiques, climatiques et liées aux ressources naturelles, mais aussi de la diversité des activités régionales, des infrastructures et des habitudes sociales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permet d'évaluer la situation agricole de l'UE, en suivant les tendances et les évolutions de la structure des exploitations, tout en offrant la possibilité de modéliser l'incidence des changements externes ou des propositions de politiques.

La politique de développement rural vise à renforcer la compétitivité dans l'agriculture et la sylviculture, à améliorer l'environnement et les campagnes, à accroître la qualité de vie dans les régions rurales et à favoriser la diversification de l'économie rurale. Au fur et à mesure de sa modernisation et de l'accroissement de la place occupée par l'industrie et les services dans l'économie, l'agriculture a perdu de son importance en tant que source d'emplois. Par conséquent, l'accent est davantage mis sur le rôle que les exploitants peuvent jouer dans le développement rural, notamment la sylviculture, la biodiversité, la diversification de l'économie rurale afin de créer d'autres types d'emplois et la protection environnementale dans les zones rurales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles continue de faire l'objet d'adaptations afin de fournir les données nécessaires à l'analyse et au suivi de ces types d'évolutions.

Définitions et disponibilité des données

Les données sur les structures d'exploitation et l'utilisation des terres sont recueillies à travers l'enquête de base sur la structure des exploi-

tations agricoles qui est effectuée par les États membres tous les dix ans (dans le cadre global du recensement agricole) et à travers des enquêtes intermédiaires par échantillonnage qui sont effectuées trois fois entre chacune des enquêtes de base. Les États membres recueillent des informations auprès des exploitations agricoles individuelles et, dans le respect de règles strictes en matière de confidentialité, ces données sont transmises à Eurostat. Les informations recueillies concernent l'utilisation des terres, le cheptel, le développement rural, la gestion et la main-d'œuvre agricole (notamment l'âge, le sexe et la relation au propriétaire de l'exploitation). Les données de l'enquête peuvent ensuite être agrégées à différents niveaux géographiques (États membres, régions et, pour les enquêtes de base, également par districts) et présentées par classe de taille, statut de la zone, statut juridique de l'exploitation, zone d'objectif et type d'exploitation.

L'unité de base sous-jacente à l'enquête sur la structure des exploitations est l'**exploitation agricole**. Une exploitation se définit comme une unité technico-économique soumise à une gestion unique et engagée dans la production agricole. L'enquête sur la structure des exploitations couvre toutes les exploitations agricoles disposant d'une superficie agricole utilisée (SAU) d'au moins un hectare (ha) et celles dont la SAU est inférieure à 1 ha, si leur production marchande dépasse certains seuils physiques.

La **superficie agricole utilisée** se définit comme l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées aux cultures permanentes et des jardins familiaux; elle ne tient pas compte des zones boisées, des forêts ou d'autres utilisations des terres. Les **terres arables** sont régulièrement cultivées, généralement selon un système de rotation des cultures. Elles sont habituellement consacrées à des cultures annuelles telles que les



céréales; elles comprennent également les prairies temporaires (pour une période de moins de cinq ans), les melons et les fraises, les plants et les plantations cultivés sous verre ou sous couvert. Les **prairies permanentes** sont des terres consacrées (pour une période de cinq ans et plus) à la culture de plantes fourragères herbacées. Les terres peuvent être utilisées pour le pâturage ou fauchées pour l'ensilage ou le foin. Les **cultures permanentes** sont celles qui ne font pas partie du système de rotation des cultures, qui occupent les terres pendant une longue période et fournissent des récoltes durant plusieurs années, telles que les oliviers, les arbres fruitiers ou les vignobles. Les **zones boisées** sur les exploitations agricoles sont des terres avec un couvert arboré supérieur à 5% où les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres, ou des terres avec un couvert arboré supérieur à 10% (quelle que soit la taille des arbres). Les **terrains bâtis et connexes** comprennent les terrains résidentiels, les terrains industriels, les terrains utilisés pour les carrières, puits et mines, les terrains commerciaux, les terrains utilisés par les services publics, les terrains à usage mixte, les terrains utilisés pour les transports et les communications, les infrastructures techniques, les terrains à usage de loisirs et les autres espaces ouverts; les bâtiments d'exploitation agricole, les cours et les annexes dispersés sont exclus.

Les **autres activités lucratives** désignent toute activité autre que celle liée au travail agricole, y compris les activités effectuées sur l'exploitation elle-même (aires de camping, hébergement pour touristes, etc.) ou qui utilisent ses ressources (matériel, etc.) ou ses produits (tels que la transformation des produits de la ferme ou la production d'énergie renouvelable), et qui a des retombées économiques pour l'exploitation. Les autres activités lucratives sont exercées par l'exploitant, les membres de sa famille ou un ou plusieurs

partenaires dans le cas de groupement d'exploitations.

La **main-d'œuvre agricole** comprend toutes les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire (c'est-à-dire ayant atteint l'âge de fin de scolarité) qui ont effectué des travaux agricoles dans l'exploitation concernée par l'enquête pendant les douze mois précédant la date de l'enquête. Les chiffres incluent les exploitants, même lorsqu'ils ne travaillent pas dans l'exploitation, tandis que leurs conjoints ne sont pris en compte que s'ils y travaillent effectivement. L'**exploitant agricole** désigne la personne physique (exploitant individuel ou groupement de personnes) ou morale (par exemple coopérative ou institution) pour le compte et au nom de laquelle l'activité est exercée et qui assume la responsabilité économique et légale de l'exploitation, c'est-à-dire qui en supporte les risques économiques. Pour les exploitations en groupement, seul le principal exploitant (une seule personne) est comptabilisé. La **main-d'œuvre régulière** inclut la main-d'œuvre familiale (même les personnes qui ont travaillé dans l'exploitation à titre accessoire) et les travailleurs non familiaux occupés (régulièrement) à titre permanent. La **main-d'œuvre familiale** comprend l'exploitant et les membres de sa famille qui exécutent un travail agricole (y compris les personnes ayant atteint l'âge de la retraite qui continuent de travailler dans l'exploitation).

Une **unité de travail par an (UTA)** correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole. L'expression «**temps plein**» signifie le nombre d'heures minimal exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces dernières ne précisent pas de nombre d'heures, on considère que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de huit heures), signifie le nombre d'heures minimal exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces der-



nières ne précisent pas de nombre d'heures, on considère que 1800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de huit heures).

Conclusions principales

L'UE-27, en 2007, comptait 7,3 millions d'exploitations agricoles commerciales ainsi que 6,4 millions de petites exploitations [celles dont la taille est inférieure au seuil de 1 UDE⁽¹⁾]. Près de la moitié (48%) des petites exploitations de l'UE-27, principalement consacrées à l'agriculture de subsistance, se trouvaient en Roumanie. En 2007, un peu plus d'un tiers de toutes les exploitations agricoles commerciales de l'UE-27 (ayant une dimension supérieure à 1 UDE) étaient situées en Pologne (15,4%) et en Italie (18,9%). Un autre tiers des exploitations commerciales se trouvaient en Espagne (12,9%), en Roumanie (11,9%) et en Grèce (9,7%).

La majorité des États membres et l'UE-27 ont en général enregistré une poursuite de la baisse constante du nombre d'exploitations agricoles sur la période 2003-2007. Au cours de ces quatre années, le nombre d'exploitations agricoles de l'UE-27 a diminué de 1,3 million (soit 8,8%), dont près de la moitié étaient des exploitations commerciales. Des évolutions structurelles particulièrement rapides ont été constatées en Estonie, où le nombre d'exploitations a baissé de plus d'un tiers (-36,7%), ainsi qu'en Bulgarie (-25,9%), au Portugal (-23,4%) et en Hongrie (-19,0%).

La main-d'œuvre agricole totale dans l'UE-27 représentait l'équivalent de 11,7 millions de travailleurs à temps plein, dont 9 millions sur les exploitations commerciales. L'agriculture reste une activité largement familiale dans la majorité des États membres. Près de quatre cinquièmes (78%) de la main-d'œuvre agricole totale étaient constitués d'exploitants agricoles ou de

membres de leur famille. Les principales exceptions sont la Slovaquie (44%) et la République tchèque (27%), où la structure de propriété diffère de celle observée dans la majorité des États membres. Un peu plus d'un tiers (34%) de la main-d'œuvre agricole occupée régulièrement dans l'UE-27 était féminine, bien que dans les États Baltes, ce chiffre soit plus près de la moitié, atteignant 50% en Lettonie. Les exploitants agricoles de moins de 35 ans dans l'UE-27 étaient relativement peu nombreux (6,1%) alors que la proportion des plus de 65 ans était relativement importante (34,1%).

Outre l'activité agricole, près d'une exploitation agricole de l'UE-27 sur dix (9,9%) a également compté d'autres activités lucratives en 2007. Ce pourcentage est un peu plus élevé (13,5%) pour les exploitations commerciales. Un peu plus d'un quart (27,6%) de toutes les exploitations en Finlande ont mentionné une autre activité lucrative en 2007, les taux étant également supérieurs à 20% en Autriche, en Allemagne, en Suède, au Royaume-Uni, au Danemark et en France.

Deux cinquièmes (pourcentage estimé à 40,1%) de la superficie totale du territoire de l'UE-27 étaient utilisés comme terres agricoles en 2007. Ce pourcentage atteignait deux tiers (estimation de 66,5%) de la superficie du territoire au Royaume-Uni, mais il était inférieur à un dixième du total en Suède et en Finlande. Les terres arables (qui comprennent les céréales et les autres terres arables) représentaient un peu moins d'un quart (24,2%) de la superficie totale du territoire de l'UE-27, tandis que les prairies permanentes (qui comprennent les pâtures permanentes, les pâturages et les pâturages pauvres) équivalaient à 13,2% de la superficie totale du territoire. Au cours de la période de dix ans s'achevant en 2007, la structure de l'utilisation des terres de l'UE-27 n'a pas connu de changements majeurs.

(1) Pour chaque activité («entreprise») sur une exploitation ou un domaine (par exemple blé, vaches laitières ou vignoble), on réalise une estimation d'une marge brute standard (MBS) reposant sur la superficie (ou le nombre de têtes) et un coefficient régional. La somme de toutes les marges, pour l'ensemble des activités d'une exploitation donnée, correspond à la dimension économique de ladite exploitation. La dimension économique est exprimée en unités de dimension européenne (UDE), 1 UDE équivalant à 1 200 euros de MBS.



Tableau 8.4: Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations agricoles (en milliers)			Exploitations avec vaches laitières (en milliers)			Exploitations avec superficie irrigable (en % de la SAU)		
	2003	2005	2007	2003	2005	2007	2003	2005	2007
UE-27	15 021,0	14 482,0	13 700,4	:	:	:	:	:	:
Belgique	54,9	51,5	48,0	16,6	15,2	13,3	4,2	4,2	4,6
Bulgarie	665,6	534,6	493,1	195,0	152,6	120,8	20,5	14,3	14,8
République tchèque	45,8	42,3	39,4	8,5	6,8	5,6	4,5	4,6	5,2
Danemark	48,6	51,7	44,6	8,0	6,6	5,4	19,4	17,9	15,0
Allemagne	412,3	389,9	370,5	121,8	110,4	101,1	:	:	:
Estonie	36,9	27,8	23,3	12,4	9,2	6,1	:	:	:
Irlande	135,6	132,7	128,2	28,1	23,8	21,3	0,0	0,0	0,0
Grèce	824,5	833,6	860,2	11,6	9,8	8,0	64,0	64,8	62,3
Espagne	1 140,7	1 079,4	1 043,9	51,0	42,4	37,3	47,5	46,1	45,3
France	614,0	567,1	527,4	113,9	103,9	93,1	17,3	17,8	18,0
Italie	1 963,8	1 728,5	1 679,4	67,5	61,0	62,8	36,2	37,6	40,4
Chypre	45,2	45,2	40,1	0,3	0,2	0,2	74,5	76,8	78,0
Lettonie	126,6	128,7	107,8	63,7	50,9	43,7	0,1	0,3	0,2
Lituanie	272,1	253,0	230,3	193,4	170,8	123,2	0,0	0,1	0,0
Luxembourg	2,5	2,5	2,3	1,0	1,0	1,1	0,0	:	0,0
Hongrie	773,4	714,8	626,3	22,0	16,3	12,2	4,0	2,3	0,2
Malte	11,0	11,1	11,0	0,2	0,2	0,2	34,2	27,5	25,0
Pays-Bas	85,5	81,8	76,7	25,0	23,5	24,5	22,2	23,5	25,5
Autriche	173,8	170,6	165,4	65,1	54,6	49,5	3,6	4,4	4,4
Pologne	2 172,2	2 476,5	2 391,0	873,8	727,1	651,1	0,7	1,0	1,1
Portugal	359,3	323,9	275,1	27,1	15,9	13,5	62,1	62,0	62,0
Roumanie	4 484,9	4 256,2	3 931,4	1 204,9	1 134,4	1 012,4	5,6	3,4	2,6
Slovénie	77,2	77,2	75,3	17,2	19,7	19,2	1,5	2,3	2,3
Slovaquie	71,7	68,5	69,0	14,2	13,5	11,5	5,9	10,2	2,2
Finlande	75,0	70,6	68,2	19,4	16,9	14,4	10,6	8,1	8,5
Suède	67,9	75,8	72,6	9,7	8,6	7,1	7,7	6,0	5,2
Royaume-Uni	280,6	286,8	299,8	28,2	26,3	28,1	1,7	1,4	13,5
Norvège	58,2	53,0	49,9	17,5	15,9	13,7	16,5	16,7	17,4
Suisse	:	63,6	:	:	:	:	:	0,0	:

Source: Eurostat (tag00001, ef_r_nuts et ef_ov_lusum)



Tableau 8.5: Main-d'œuvre agricole, 2007

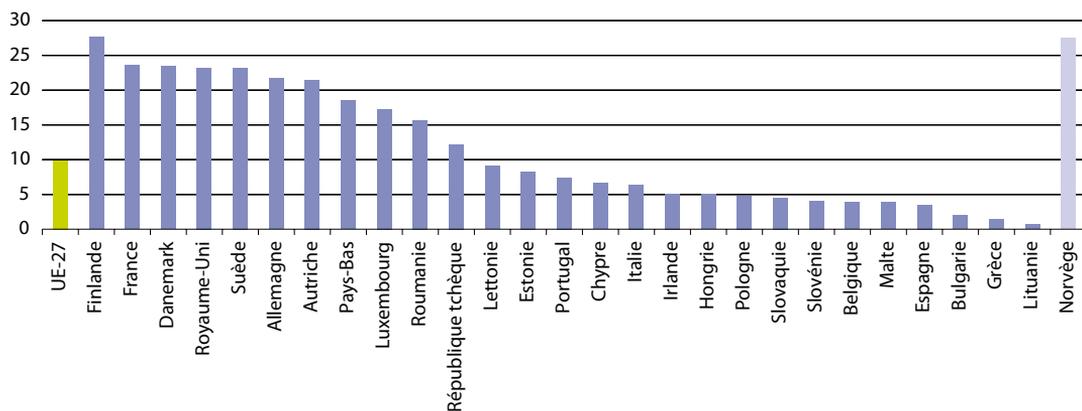
	Main-d'œuvre agricole totale (en milliers d'UTA) (1)	Main-d'œuvre agricole régulière (en % du total)	Main-d'œuvre agricole à temps plein (en % du total)	Main-d'œuvre agricole féminine régulière (en % du total)	Main-d'œuvre agricole familiale (en % du total)	Exploitants agricoles en tant que personnes physiques (en milliers)	Exploitants agricoles < 35 ans (en milliers)	Exploitants agricoles ≥ 65 ans (en milliers)
UE-27	11 693	92	34	34	78	13 441	823	4 584
Belgique	66	95	71	29	79	44	3	9
Bulgarie	491	95	38	39	85	490	15	222
République tchèque	137	98	68	32	27	36	4	7
Danemark	56	96	70	23	61	44	3	9
Allemagne	609	91	50	28	69	365	28	27
Estonie	32	98	46	46	61	22	1	7
Irlande	148	98	60	21	93	128	9	32
Grèce	569	86	22	29	82	860	60	321
Espagne	968	82	42	20	65	988	44	361
France	805	89	67	25	47	428	34	66
Italie	1 302	90	37	30	84	1 664	49	741
Chypre	26	94	31	32	75	40	1	12
Lettonie	105	99	30	50	84	108	8	32
Lituanie	180	98	14	48	85	230	10	93
Luxembourg	4	98	63	27	85	2	0	0
Hongrie	403	97	25	37	77	619	47	172
Malte	4	99	41	14	88	11	0	3
Pays-Bas	165	91	56	26	61	73	3	13
Autriche	163	97	53	41	88	161	16	18
Pologne	2 263	97	34	42	95	2 387	294	388
Portugal	338	93	35	41	82	269	5	130
Roumanie	2 205	93	4	42	90	3 914	167	1 762
Slovénie	84	96	21	41	92	75	3	26
Slovaquie	91	96	40	32	44	67	2	22
Finlande	72	94	56	30	83	67	6	4
Suède	65	97	42	26	76	68	4	15
Royaume-Uni	341	93	55	23	67	283	7	92
Norvège	56	94	32	25	80	50	4	4

(1) UTA: unité de travail par an.

Source: Eurostat (tag00020, tag00021, ef_so_lfwtime, ef_so_lfaa, tag00029 et tag00030)

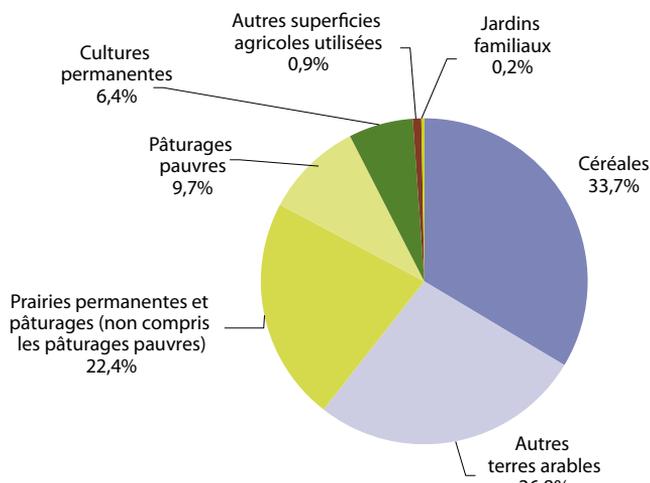


Graphique 8.3: Exploitations agricoles exerçant une autre activité lucrative, 2007
(en %)



Source: Eurostat (tag00096)

Graphique 8.4: Superficie agricole utilisée par utilisation des sols, UE-27, 2007
(en % de la superficie agricole utilisée)



Source: Eurostat (ef_lu_ovcropsu)

**Tableau 8.6:** Utilisation des terres, 2007

	Superficie des terres (en km ²)	Proportion de la superficie des terres (en %)					Superficie boisée (²)	Terrains bâtis, 2000
		Superficie agricole utilisée (¹)	dont:			Superficie boisée (²)		
			Cultures per- manentes	Pâturages permanents	Terres arables			
UE-27	4 303 351	40,1	2,5	13,2	24,2	7,2	:	
Belgique	30 328	45,3	0,7	16,9	27,8	0,2	18,6	
Bulgarie	111 002	27,5	0,8	2,5	24,0	8,6	:	
République tchèque	77 246	45,5	0,5	11,8	33,3	18,9	10,5	
Danemark	43 098	61,8	0,2	4,7	56,9	4,8	16,9	
Allemagne	357 108	47,4	0,6	13,5	33,3	3,8	12,8	
Estonie	43 432	20,9	0,1	6,3	14,4	5,3	:	
Irlande	68 394	60,5	0,0	45,8	14,7	1,9	:	
Grèce	130 822	31,2	8,6	6,3	16,2	0,5	:	
Espagne	505 987	49,2	8,6	17,1	23,5	9,6	:	
France	632 834	43,4	1,7	12,8	28,9	1,5	6,7	
Italie	295 114	43,2	7,9	11,7	23,5	12,9	:	
Chypre	9 250	15,8	3,9	0,2	11,7	0,2	2,2	
Lettonie	62 290	28,5	0,3	10,3	17,8	11,4	4,2	
Lituanie	62 678	42,3	0,3	13,1	28,9	2,6	3,2	
Luxembourg	2 586	50,6	0,6	26,4	23,6	2,5	8,5	
Hongrie	93 029	45,5	1,7	5,4	38,2	14,6	0,0	
Malte	316	32,7	4,2	0,0	25,4	0,0	0,0	
Pays-Bas	33 756	56,7	1,0	24,3	31,4	0,3	17,0	
Autriche	83 214	38,3	0,8	20,8	16,7	32,9	4,6	
Pologne	312 685	49,5	1,2	10,5	37,6	3,8	6,6	
Portugal	92 118	37,7	6,5	19,3	11,7	7,8	17,8	
Roumanie	229 973	59,8	1,5	19,7	37,8	4,7	4,4	
Slovénie	20 141	24,3	1,3	14,3	8,6	18,8	3,9	
Slovaquie	49 035	39,5	0,5	11,2	27,7	21,4	7,5	
Finlande	304 086	7,5	0,0	0,1	7,4	10,4	2,5	
Suède	410 335	7,6	0,0	1,2	6,4	9,1	:	
Royaume-Uni	242 495	66,5	0,1	41,6	24,8	2,6	:	
Norvège	304 280	3,4	0,0	1,4	2,0	7,7	:	

(¹) Espagne, Chypre, Luxembourg, Malte, Autriche, Pologne et Royaume-Uni, 2006.

(²) Sur les exploitations agricoles.

Source: Eurostat ([reg_d3area](#), [ef_lu_ovcropsu](#) et [tsdnr510](#))



8.3. Les produits agricoles

Introduction

La collecte des données relatives aux produits agricoles est importante pour comprendre les variations sur les marchés dans l'UE et entre les États membres, aussi bien pour la période actuelle (estimations des niveaux de production pour l'année en cours) que pour l'analyse des tendances. Les études des séries historiques permettent de faire la distinction entre les cycles et l'évolution des schémas de production et d'analyser les réponses aux actions liées aux politiques ou de tester les scénarios stratégiques. Parce qu'elles concernent essentiellement l'offre, les données relatives aux produits agricoles sont importantes pour comprendre les variations de prix correspondantes (particulièrement intéressantes pour les négociants en produits agricoles et les analystes politiques) et peuvent également illustrer les conséquences des décisions stratégiques prises en matière agricole.

Définitions et disponibilité des données

La collecte des statistiques annuelles sur la production de près de 200 cultures spécifiques dans l'UE est, pour l'essentiel, régie par des règlements du Conseil, à l'exception des données sur les fruits et les légumes frais, qui sont recueillies dans le cadre d'accords informels avec les États membres.

La **production agricole de végétaux** correspond à la production récoltée (à l'exclusion des pertes à la récolte). La **production récoltée** comprend les quantités commercialisées ainsi que les quantités consom-

mées directement à la ferme, les pertes et le gaspillage dans l'exploitation et les pertes au cours du transport, du stockage et de l'emballage. Les **céréales** incluent le blé (froment dur, épeautre et froment tendre), le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, les mélanges de céréales d'été, le maïs-grain, le sorgho, les triticales, les autres céréales ainsi que le riz (sauf mention contraire). Les **légumes frais** comprennent les différents types de choux (choux, chou-fleur et brocolis notamment), les autres légumes feuillus ou à tige (notamment céleris, poireaux, laitues, épinards et asperges), les légumes cultivés pour leurs fruits (par exemple les tomates, les concombres, les cornichons, les melons, les aubergines, les citrouilles et les poivrons rouges), les racines et les tubercules (par exemple les navets, les carottes, les oignons, l'ail, les betteraves et les radis), les légumes à cosse (notamment petits pois et haricots), les champignons de culture, les produits sauvages et les autres légumes frais. Les **fruits** comprennent les pommes, les poires, les fruits à noyau (par exemple les pêches ou les abricots), les fruits à coque (notamment noix ou noisettes), les autres fruits charnus (par exemple les figues ou les kiwis), les baies, les agrumes, les raisins, les olives et les fruits sauvages.

Les statistiques relatives au lait, aux œufs et aux produits à base de viande sont également collectées conformément à la législation européenne. La production laitière couvre la production à la ferme de lait de vache, de brebis, de chèvre et de bufflonne. Il convient d'opérer une distinction entre le **lait collecté par des laiteries** et la **production de lait à la ferme**. La collecte



de lait ne représente qu'une partie de l'utilisation totale de la production de lait à la ferme, l'autre partie comprenant généralement la consommation domestique, la vente directe et l'alimentation du bétail. Les **vaches laitières** désignent les bovins femelles ayant déjà vêlé (y compris celles de moins de deux ans). Elles sont exclusivement ou principalement élevées pour la production de lait destiné à la consommation humaine et/ou à la transformation en produits laitiers et comprennent les vaches destinées à l'abattage (qu'elles soient ou non engraisées entre la dernière lactation et l'abattage).

La **production de viande** est basée sur le poids carcasse des animaux abattus dont la viande est propre à la consommation humaine. Le concept de **poids carcasse** varie selon l'animal concerné. Pour les **porcins** (espèce *Sus*), il correspond au poids froid de la carcasse de l'animal abattu entière ou découpée en deux dans sa longueur, après saignée, éviscération et ablation de la langue, des soies, des ongles, des organes génitaux externes, de la panne, des rognons et du diaphragme. Pour les **bovins** (espèce *Bos taurus*), il représente le poids froid de la carcasse de l'animal abattu après dépouillement, saignée, éviscération et ablation des organes génitaux externes, des extrémités des membres au niveau du carpe et du tarse, de la tête, de la queue, des rognons et graisses de rognon, ainsi que du pis. Pour les **ovins et les caprins**, le poids carcasse est le poids froid de la carcasse de l'animal abattu après saignée, dépouillement et éviscération et après ablation de la tête, des pieds, de la queue et des organes génitaux; il inclut les rognons et graisses de rognon. Pour la **volaille** (à savoir les poules, poulets, canards, dindes, pintades et oies), il désigne le poids froid de la carcasse de la volaille de basse-

cour abattue après saignée, plumage et éviscération. Il comprend les abats de volaille, sauf le foie gras. Pour les autres espèces, on considère que le poids carcasse correspond au poids de la carcasse froide.

Conclusions principales

L'UE-27 a produit près de 315 millions de tonnes de céréales (y compris le riz) en 2008, dont un peu moins de la moitié (47,7 %) de blé, environ un cinquième (20,8 %) d'orge et un autre cinquième de maïs-grain (20,1 %). La France et l'Allemagne, principaux États membres producteurs de céréales, de betteraves sucrières et de colza, représentaient à elles deux plus d'un tiers (38,2 %) de la production de céréales (y compris le riz), près de la moitié de la production de betteraves sucrières et plus de la moitié de la production de colza (52,1 %) de l'UE-27 en 2008.

En dépit des aléas climatiques, la production de céréales de l'UE-27 est restée relativement stable entre 2000 et 2007, la récolte ayant toutefois été considérablement plus importante en 2004. La production de céréales a de nouveau fortement augmenté en 2008 pour atteindre un niveau proche de celui enregistré en 2004. La production de colza a fortement augmenté (de près de 70 %) entre 2003 et 2008, par opposition à une baisse relativement constante de la production de pommes de terre (diminution de près de 25 % entre 2000 et 2008).

L'essentiel de la production de fruits et légumes frais était concentré dans quelques États membres. En 2008, un peu plus des deux tiers des pommes de l'UE-27 ont été produites en Pologne, en Italie et en France, tandis que 80 % des oranges ont été produites en Espagne et en Italie. Près des deux tiers de la production de tomates

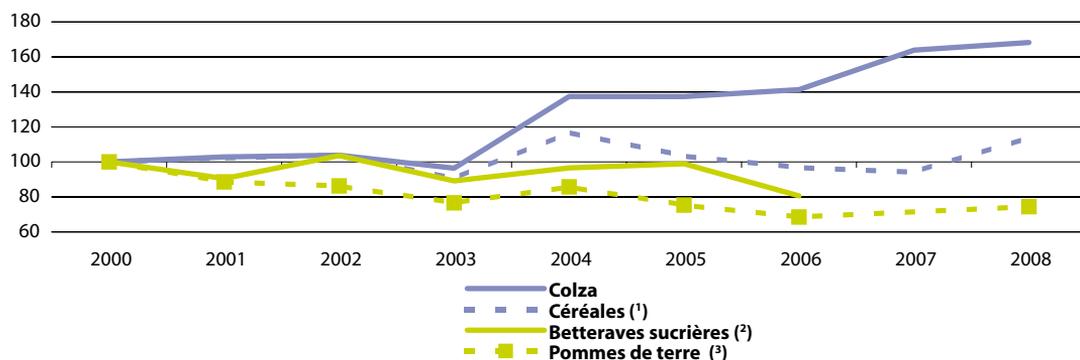


provenaient d'Italie et d'Espagne en 2008 et plus de la moitié des oignons ont été produits aux Pays-Bas et en Espagne.

Le principal type de viande dans l'UE est la viande de porc (22,6 millions de tonnes produites dans l'UE-27 en 2008), loin devant tous les autres types de viande, tels que le bœuf/veau (8,1 millions de tonnes). Un peu plus d'un cinquième (22,6 %) de la viande porcine produite dans l'UE-27 provenait d'Allemagne, les deuxième et troisième plus importants producteurs étant l'Espagne (15,4 %) et la France (10,1 %), tandis que le Danemark atteignait également une part de production non négligeable de 7,6 %. Un peu moins d'un cinquième (18,8 %) de la viande de bœuf/veau produite dans l'UE-27 en 2008 l'a été en France, une autre part significative provenant d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni, d'Espagne et d'Irlande.

La production laitière est organisée de manière très différente selon les États membres, en raison de la diversité des tailles des cheptels laitiers, des exploitations et des rendements. Toutefois, la production laitière est régulée depuis 1984 dans le cadre d'un système de quotas laitiers qui limite véritablement la quantité de lait produite. L'Allemagne et la France détiennent, de loin, les quotas les plus importants. Les 27,5 millions de tonnes de lait collectées en Allemagne en 2008 représentaient le double de la production du troisième producteur, le Royaume-Uni. Un tiers (33,2 %) du lait collecté dans l'UE-27 en 2008 a été transformé en fromage, un autre quart (24,9 %) ayant été transformé en beurre. Environ un dixième seulement (9,9 %) du lait collecté dans l'UE-27 a été utilisé comme lait de consommation en 2008.

Graphique 8.5: Indices de la production agricole de végétaux dans l'UE-27 (2000=100)



(¹) Données provisoires, 2008; estimation, 2004 et 2005.

(²) Estimation, 2006; non disponible, 2007 et 2008.

(³) Données provisoires, 2008; non disponible, 2007.

Source: Eurostat (tag00104, tag00031, tag00106 et tag00108)



Tableau 8.7: Production agricole de végétaux, 2008
(en milliers de tonnes)

	Céréales (¹)	Colza	Légumes (²)	Pommes de terre	Fruits (³)	Betteraves sucrières (⁴)
UE-27	313 759	18 936	45 160	61 614	59 271	97 299
Belgique	3 307	33	:	2 947	:	4 714
Bulgarie	6 977	231	507	353	469	0
République tchèque	8 370	1 049	:	770	:	2 885
Danemark	9 074	637	245	1 417	72	2 011
Allemagne	50 105	5 155	:	11 369	:	23 003
Estonie	864	111	39	125	6	0,0
Irlande	2 384	23	:	372	:	45
Grèce	4 820	-	3 445	848	5 423	902
Espagne	23 286	23	8 860	2 325	11 176	3 988
France	70 142	4 719	5 638	6 808	8 579	30 306
Italie	20 459	28	13 306	1 730	20 858	44
Chypre	7	-	132	132	207	-
Lettonie	1 689	205	131	673	32	0
Lituanie	3 422	330	264	710	93	339
Luxembourg	190	16	2	22	29	0
Hongrie	16 831	655	1 818	684	1 411	573
Malte	-	-	66	19	10	:
Pays-Bas	2 063	10	4 537	6 993	589	5 219
Autriche	5 748	175	574	757	1 215	3 091
Pologne	27 664	2 106	:	10 462	3 841	8 715
Portugal	1 159	-	:	567	2 289	137
Roumanie	16 778	673	2 666	3 649	2 189	707
Slovénie	580	11	78	100	240	262,0
Slovaquie	4 137	424	118	245	127	679
Finlande	4 229	89	230	684	18	468
Suède	5 195	259	:	853	:	1 975
Royaume-Uni	24 282	1 973	2 503	5 999	398	7 500
Croatie	3 726	63	202	256	446	1 270
ARY de Macédoine	599	1	:	189	15 592	0
Turquie	28 533	84	27 259	4 225	32	15 488
Norvège	1 347	10	:	400	32	:
Suisse	1 008	60	:	408	:	1 508

(¹) À l'exclusion du riz.

(²) Royaume-Uni, 2007; Danemark, 2006; UE-27, somme des données disponibles.

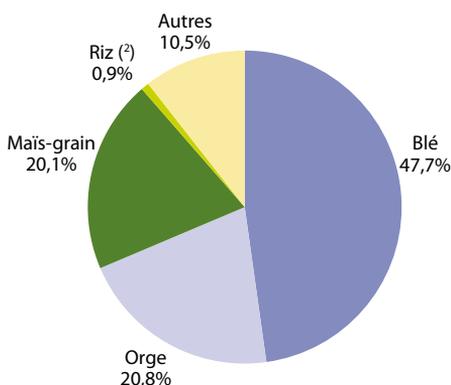
(³) Royaume-Uni, 2007; Danemark et Grèce, 2006; UE-27, somme des données disponibles.

(⁴) Estonie, 2007; Slovénie, 2006; UE-27, somme des données disponibles.

Source: Eurostat (tag00031, tag00104, tag00097, tag00108, tag00112 et tag00106)



Graphique 8.6: Production de céréales (y compris le riz) dans l'UE-27, 2008 ⁽¹⁾
(en %)

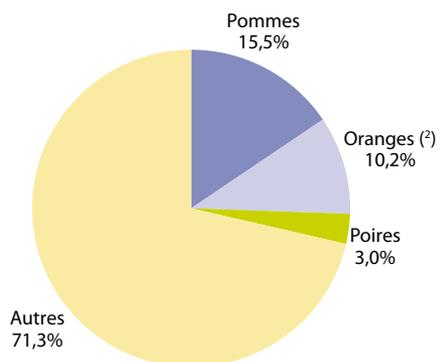


⁽¹⁾ Données provisoires.

⁽²⁾ 2007.

Source: Eurostat ([apro_cpp_crop](#))

Graphique 8.7: Répartition de la production de fruits dans l'UE en 2008 ⁽¹⁾
(en % du total, sur la base des tonnages)



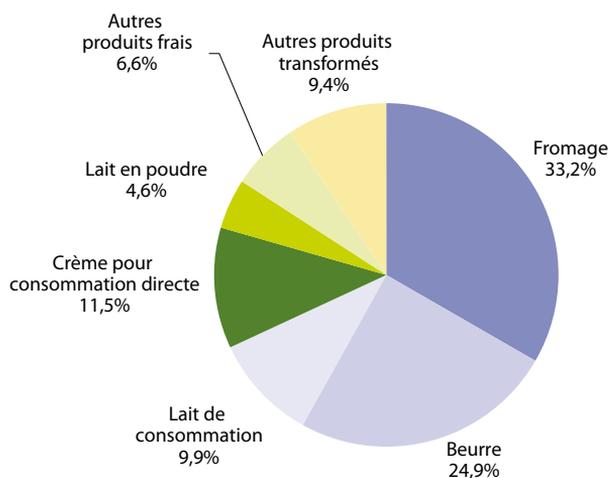
⁽¹⁾ UE sur la base des données disponibles: Chypre, Slovaquie et Royaume-Uni, 2007; Danemark et Grèce, 2006; Espagne, 2005; à l'exclusion de la Belgique, de la République tchèque, de l'Allemagne, de l'Estonie, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Portugal, de la Finlande et de la Suède.

⁽²⁾ Il est supposé que les États membres ne déclarant pas de production ont une production négligeable ou nulle d'oranges.

Source: Eurostat ([tag00036](#), [tag00114](#), [tag00113](#) et [tag00112](#))



Graphique 8.8: Utilisation du lait dans l'UE, 2008 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ La somme des chiffres n'est pas égale à 100 %, car les valeurs ont été arrondies; UE hors Bulgarie, Irlande, Grèce, Italie, Lettonie, Luxembourg, Autriche, Slovaquie et Royaume-Uni.

Source: Eurostat ([apro_mk_pobta](#))



Tableau 8.8: Production agricole liée aux animaux, 2008
(en milliers de tonnes)

	Collecte de lait de vache ⁽¹⁾	Beurre ⁽²⁾	Fromage ⁽³⁾	Viande: bovins ⁽⁴⁾	Viande: porcins ⁽⁴⁾	Viande: ovins et caprins ⁽⁴⁾
UE-27	132 856	2 142	8 529	8 090	22 596	1 027
Belgique	2 849	88	70	267	1 056	1
Bulgarie	705	1	73	20	73	21
République tchèque	2 446	37	116	80	336	2
Danemark	4 581	113	319	128	1 707	2
Allemagne	27 466	465	1 941	1 210	5 111	43
Estonie	606	7	36	15	40	0
Irlande	5 106	206	:	537	202	59
Grèce	716	2	188	57	119	110
Espagne	5 834	41	310	658	3 484	166
France	23 819	436	1 875	1 518	2 277	118
Italie	10 497	115	1 158	1 059	1 606	60
Chypre	152	0	11	4	59	7
Lettonie	634	6	34	21	41	1
Lituanie	1 376	11	106	48	76	1
Luxembourg	265	:	:	10	10	0
Hongrie	1 425	8	74	32	460	1
Malte	40	0	3	1	9	0
Pays-Bas	11 295	182	724	378	1 318	15
Autriche	2 717	33	140	221	526	8
Pologne	8 893	138	594	386	1 888	2
Portugal	1 887	30	67	109	381	12
Roumanie	1 051	9	70	190	455	65
Slovénie	524	2	19	37	31	0
Slovaquie	946	10	38	20	102	1
Finlande	2 254	54	107	83	217	1
Suède	2 987	38	114	136	271	5
Royaume-Uni	13 350	111	343	862	740	326
Croatie	673	:	:	55	156	8

(1) UE-27, République tchèque, Grèce et Croatie, 2007.

(2) UE-27 hors Luxembourg; République tchèque, Grèce et Italie, 2007.

(3) UE-27 hors Irlande et Luxembourg; République tchèque et Grèce, 2007.

(4) Croatie, 2007.

Source: Eurostat (tag00037, tag00038, tag00040, tag00044, tag00042 et tag00045)



8.4 La sylviculture

Introduction

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions du monde, la superficie forestière de l'UE augmente lentement. Sur le plan écologique, les forêts européennes appartiennent à différentes zones de végétation, allant des plaines côtières à la zone alpine, tandis que les conditions de gestion socio-économiques varient de petites exploitations familiales à de grands domaines appartenant à des entreprises intégrées verticalement.

En 2006, la Commission a renforcé son soutien à l'amélioration de la gestion durable des forêts et au rôle multifonctionnel des forêts en adoptant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts. Ce plan d'action fournit un cadre pour les actions liées aux forêts. En outre, il sert d'instrument de coordination entre les actions de l'Union et les politiques forestières des États membres. Il contient 18 actions essentielles proposées par la Commission, qui doivent être mises en œuvre conjointement avec les États membres au cours de la période 2007-2011. Il met l'accent sur quatre objectifs fondamentaux:

- améliorer la compétitivité à long terme;
- améliorer et protéger l'environnement;
- contribuer à une meilleure qualité de vie;
- encourager la coordination et la communication.

L'UE-27 compte environ 177 millions d'hectares de forêts et autres terrains boisés, ce qui représente un peu plus de 42% de sa superficie totale. La superficie consacrée à la sylviculture augmente progressivement. Environ 60% de la superficie boisée est en propriété privée.

Définitions et disponibilité des données

Pour la collecte de statistiques sur le secteur forestier, un groupe de travail intersecrétariat réunit Eurostat, le comité du bois de la Commission économique des Nations unies pour

l'Europe (CEE-ONU), la division des forêts de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). D'autres directions générales de la Commission européenne y sont également représentées. Dans ce cadre, le principal outil de coopération est le questionnaire commun Eurostat/CEE-ONU/FAO/OIBT sur le secteur forestier, qui est utilisé par toutes les organisations. Chaque organisme collecte les données des pays dont il est responsable [dans ce contexte, Eurostat est chargé de recueillir les données des États membres et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)].

La **forêt** est définie comme une terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10% et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 mètres à maturité in situ. La **production de bois rond**, expression synonyme de quantités enlevées, correspond à toutes les quantités de bois enlevées des forêts, d'autres terres boisées ou d'autres sites d'abattage au cours d'une période donnée. Elle est exprimée en mètres cubes (m^3) sous écorce (c'est-à-dire à l'exclusion de l'écorce).

Les **sciages** désignent le bois produit soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement et qui a une épaisseur supérieure à 6 mm. Ils comprennent notamment les madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, traverses, bois d'œuvre sous toutes les formes telles que non rabotés, rabotés, à joints digitiformes. Ils sont déclarés en mètres cubes de volume réel (m^3).

Les **papiers et cartons** comprennent les papiers à usage graphique, les papiers hygiéniques et domestiques, les matériaux d'emballage et les autres papiers et cartons. Ne sont pas compris les articles en papier manufac-



turés tels que les caisses, les cartons, les livres et les revues.

Le **degré de défoliation** est l'ampleur, évaluée de visu, de la perte de feuilles sur les arbres, sur la base d'une méthode établie par le programme international concerté de l'organe exécutif de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe. Les dommages sont répartis en catégories allant de 0 à 4:

- **défoliation nulle** (catégorie 0): perte d'aiguilles ou de feuilles inférieure ou égale à 10 %;
- **défoliation légère (état d'alerte)** (catégorie 1): perte d'aiguilles ou de feuilles supérieure à 10 % et inférieure à 25 %;
- **défoliation modérée** (catégorie 2): perte d'aiguilles ou de feuilles supérieure à 25 % et inférieure à 60 %;
- **défoliation grave** (catégorie 3): perte d'aiguilles ou de feuilles supérieure à 60 % et inférieure à 100 %;
- **arbres morts** (catégorie 4): perte d'aiguilles ou de feuilles de 100 %.

Conclusions principales

Depuis 1998, la production de bois rond a connu une hausse relativement constante dans l'UE-27, aussi bien pour les espèces conifères (résineux) que les espèces non conifères (feuillus). En 2008, le niveau de production de bois rond de l'UE-27 dépassait de près de 80 millions de m³ celui de 1998, alors que la superficie forestière était en constante augmentation.

La production de 419,7 millions de m³ de bois rond enregistrée dans l'UE-27 en 2008 était inférieure d'environ un dixième au niveau record de 2007; celui-ci était dû au nombre exceptionnel d'arbres déracinés par le vent en raison des tempêtes qui ont frappé de nombreuses régions d'Europe, notamment la Suède et l'Allemagne, à la suite desquelles une quantité de bois bien plus importante que prévu avait dû être retirée des forêts. En

2008, la Suède était le principal État membre producteur de bois rond (près de 70 millions de m³), suivie par la France, l'Allemagne et la Finlande (chacune ayant produit entre 50 et 60 millions de m³ de bois rond en 2008).

Par ailleurs, la production de sciages de l'UE-27 s'est élevée à 104,9 millions de m³ en 2008, dont la moitié provenait des trois principaux États membres producteurs, à savoir l'Allemagne (22,0%), la Suède (16,8%) et l'Autriche (11,4%). Le niveau de production de sciages de l'UE-27 était également inférieur d'environ un dixième (9,0%) à celui de 2007.

Il existe une très forte corrélation entre le volume de production de sciages et la valeur ajoutée générée par le secteur forestier. Toutefois, il est utile de noter qu'en France, et dans une moindre mesure au Portugal, la valeur ajoutée par mètre cube de bois rond était considérablement plus élevée (souvent plus de deux fois supérieure) que celle des autres États membres, ce qui reflète probablement le recours au chêne pour les tonneaux et barriques destinés aux secteurs vinicoles français et portugais.

La production de papier et de carton de l'UE-27 avoisinait les 100 millions de tonnes en 2008, ce qui correspond à une baisse de 2,4% par rapport au niveau de l'année précédente, en opposition avec la tendance à la hausse de la production relativement constante observée au cours des neuf années précédentes. En 2008, un peu moins de la moitié de la production de papier et de carton de l'UE-27 provenait de trois États membres: l'Allemagne (22,9%), la Finlande (13,6%) et la Suède (12,4%).

Entre un cinquième et un quart des arbres présents dans les forêts et les zones boisées de l'UE-27 ont souffert d'une défoliation modérée ou plus grave en 2006. Cette proportion s'élevait à un peu plus d'un tiers des arbres en France et en Bulgarie, tandis qu'elle excédait 40% au Luxembourg et près de 50% en République tchèque.



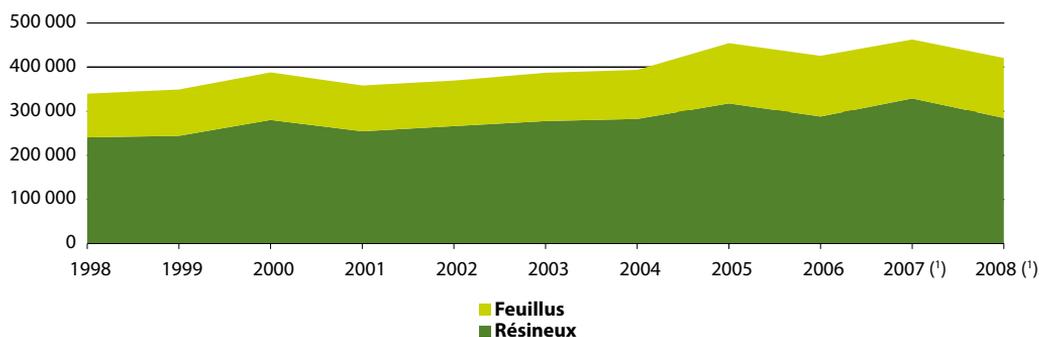
Tableau 8.9: Production de bois
(en milliers de m³)

	Production de bois rond					Production de sciages				
	1998	2003	2006	2007	2008	1998	2003	2006	2007	2008
UE-27	339622	387181	426343	462507	419715	91128	102074	112138	115340	104909
Belgique	4435	4765	5075	5015	4700	:	1215	1520	1555	1400
Bulgarie	3231	4833	5992	5696	6071	257	332	683	690	690
République tchèque	13991	15140	17678	18508	16187	3432	3805	5080	5454	4636
Danemark	1558	1627	2358	2566	2786	240	248	300	300	300
Allemagne	39052	51182	62290	76728	55367	15074	17596	24420	25063	23060
Estonie	6061	10500	5400	4500	4860	853	1954	1958	1584	1300
Irlande	2266	2683	2671	2710	2024	675	1005	1094	1094	697
Grèce	1692	1673	1562	1743	1261	137	191	108	108	106
Espagne	14874	16105	15716	14528	16893	3228	3630	3806	3332	3142
France	35527	32828	61790	58786	58383	10427	9539	9992	9965	9630
Italie	9550	8219	8618	8125	10448	1615	1590	1748	1700	1384
Chypre	35	12	7	20	20	11	6	4	9	10
Lettonie	10030	12916	12845	12173	8806	3200	3951	4320	3459	2545
Lituanie	4879	6275	5870	6195	5590	1150	1400	1466	1380	1075
Luxembourg	:	257	268	291	353	:	133	133	:	202
Hongrie	4167	5785	5913	5640	5276	349	299	186	235	207
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	1023	1044	1107	1022	1118	350	269	265	273	243
Autriche	14033	17055	19135	21317	21795	8737	10473	10507	11816	11990
Pologne	23107	30836	32384	35935	34447	4320	3360	3607	4417	4068
Portugal	8548	9673	10805	10823	10866	1590	1383	1010	1011	1010
Roumanie	11649	15440	13970	15341	13667	2204	4246	3476	4143	3794
Slovénie	2133	2591	3179	2882	472	666	511	580	610	280
Slovaquie	5519	6355	7869	8131	9269	1272	1651	2440	2781	2842
Finlande	53660	54240	50812	56612	51647	12367	13745	12227	12477	9881
Suède	60600	67100	64600	78200	69000	15150	16800	18300	18738	17601
Royaume-Uni	7600	8046	8430	9021	8411	2515	2742	2907	3145	2818
Croatie	3398	3847	4452	4210	4469	678	585	669	702	721
Turquie	17668	15810	18084	18319	17864	4891	5615	6471	6599	6261
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	8172	8298	9794	10465	10319	2527	2186	2389	2402	2228
Suisse	4276	5120	4557	5520	5096	1425	1345	1392	1541	1540
Canada	176942	179642	188193	194098	155533	47185	56892	58709	52284	41548
Russie	95000	174000	190600	207000	181400	20534	20155	22127	24258	21613
États-Unis	469750	448513	457048	425129	380225	88991	86159	92903	85377	72869

Source: Eurostat (tag00072 et tag00073), CEE-ONU.



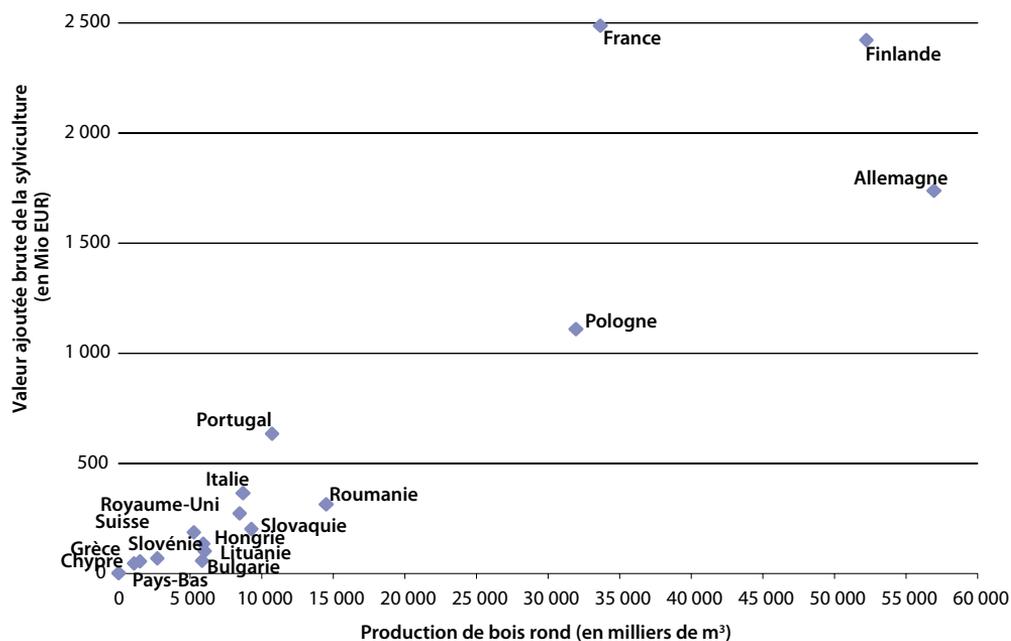
Graphique 8.9: Production de bois rond, UE-27
(en milliers de m³)



(¹) Estimations.

Source: Eurostat ([for_rem41](#))

Graphique 8.10: Production de bois rond et valeur ajoutée brute de la sylviculture, 2005 (¹)



(¹) France, 2004; États membres non mentionnés, non disponible.

Source: Eurostat ([tag00072](#) et [tag00058](#))



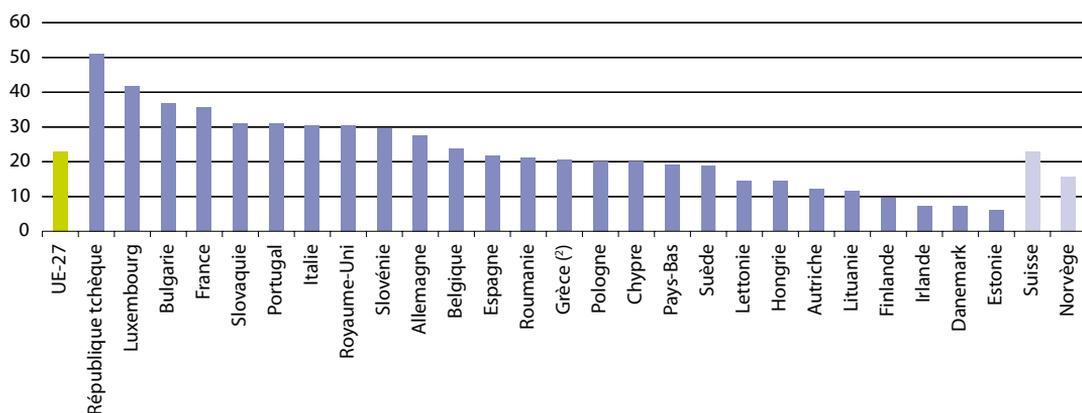
Tableau 8.10: Production de papier et de carton
(en milliers de tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
UE-27	80 320	84 782	89 698	88 028	90 545	92 627	97 019	97 584	101 352	102 710	99 687
Belgique	:	1 666	1 727	1 662	1 704	1 919	1 957	1 897	1 897	1 931	2 006
Bulgarie	153	126	136	171	171	171	326	326	313	443	420
République tchèque	768	770	804	864	870	920	934	969	1 042	1 023	932
Danemark	393	397	263	389	384	388	402	423	442	417	418
Allemagne	16 311	16 742	18 182	17 879	18 526	19 310	20 391	21 679	22 656	23 317	22 842
Estonie	43	48	54	70	75	64	66	64	78	78	69
Irlande	42	42	43	43	44	45	45	45	:	49	48
Grèce	622	352	496	495	493	493	510	510	412	409	462
Espagne	3 545	4 436	4 765	5 131	5 365	5 437	5 526	5 697	6 898	6 713	7 048
France	9 161	9 603	10 006	9 625	9 809	9 939	10 255	10 332	10 006	9 871	9 420
Italie	8 254	8 568	9 129	8 926	9 317	9 491	9 667	9 999	10 008	10 112	9 467
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	18	19	16	24	33	38	38	39	57	60	52
Lituanie	37	37	53	68	78	92	99	113	119	119	119
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	19	31
Hongrie	482	473	506	495	517	546	579	571	553	552	424
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	3 180	3 256	3 333	3 174	3 346	3 339	3 459	3 471	3 367	3 219	2 977
Autriche	4 009	4 141	4 385	4 250	4 419	4 565	4 852	4 950	5 213	5 199	5 153
Pologne	1 718	1 839	1 934	2 086	2 342	2 461	2 635	2 732	2 857	2 992	3 090
Portugal	1 136	1 163	1 290	1 419	1 537	1 530	1 664	1 570	1 644	1 644	1 669
Roumanie	301	289	340	395	370	443	454	371	432	536	617
Slovénie	491	417	411	633	704	417	497	763	760	794	595
Slovaquie	597	803	925	988	710	674	798	858	888	915	921
Finlande	12 703	12 947	13 509	12 502	12 789	13 058	14 036	12 391	14 189	14 709	13 549
Suède	9 879	10 071	10 786	10 534	10 724	11 061	11 589	11 775	12 066	12 361	12 374
Royaume-Uni	6 477	6 576	6 605	6 204	6 218	6 226	6 240	6 039	5 454	5 228	4 983
Croatie	403	417	406	451	467	463	464	592	564	545	535
Turquie	1 357	1 349	1 567	1 513	1 643	1 643	1 643	1 643	1 643	1 643	1 643
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	2 260	2 241	2 300	2 220	2 114	2 186	2 294	2 223	2 109	2 010	1 900
Suisse	1 592	1 755	1 616	1 750	1 805	1 818	1 777	1 751	1 805	1 705	1 698
Canada	18 875	20 280	20 921	19 834	20 073	19 964	20 462	19 498	18 189	17 367	15 773
Russie	3 595	4 535	5 310	5 625	5 978	6 377	6 830	7 126	7 434	7 581	7 676
États-Unis	86 469	88 670	86 252	81 249	81 879	80 712	82 084	83 697	84 317	83 916	80 178

Source: Eurostat (tag00074), CEE-ONU.



Graphique 8.11: Arbres forestiers endommagés par la défoliation, 2006 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Malte, non disponible.

⁽²⁾ 2005.

Source: Eurostat (tsdnr530)

8.5. La pêche

Introduction

Les poissons sont une ressource naturelle biologique, mobile (parfois sur de longues distances) et renouvelable. En dehors du cas de la pisciculture, personne ne peut posséder les poissons jusqu'à ce qu'ils aient été capturés. En conséquence, les stocks de poissons continuent à être considérés comme une ressource commune qu'il convient de gérer collectivement. Il a donc été nécessaire de mettre en place des politiques qui régulent les quantités pêchées ainsi que les types de techniques et de matériels de pêche utilisés pour la capture.

Les premières mesures communes de la politique européenne dans le secteur de la pêche datent de 1970. Elles réglemen-

taient l'accès aux lieux de pêche, aux marchés et aux structures. Toutes ces mesures ont gagné en importance lorsque, en 1976, les États membres, suivant un mouvement d'ampleur internationale, sont convenus d'étendre leurs droits sur les ressources de la mer de 12 à 200 milles de leurs côtes.

Après des années d'âpres négociations, la politique commune de la pêche (PCP), l'outil dont s'est dotée l'Union européenne pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture, a été mise en place en 1983. La PCP fixe chaque année des quantités maximales de poissons pouvant être capturés sans risque de surexploitation: les totaux admissibles des captures (TAC). La part allouée à chaque État membre est appe-



lée quota national. La politique commune de la pêche a été réformée en 2002 afin de prendre en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux de la pêche. Des mesures communes existent dans quatre domaines principaux:

- la conservation des stocks/l'incidence environnementale: protéger les ressources halieutiques en régulant les quantités de poissons prélevées dans la mer, en permettant aux jeunes poissons de se reproduire et en veillant au respect des mesures;
- les structures et la gestion des flottes (telles que les navires, les installations portuaires et les usines de transformation du poisson): aider les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à adapter leurs équipements et leurs organisations aux contraintes imposées par la rareté des ressources et le marché;
- l'organisation des marchés de la pêche dans l'UE: maintenir une organisation commune des marchés des produits de la pêche et équilibrer l'offre et la demande dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs;
- la politique extérieure de la pêche: conclure des accords de pêche et négocier au niveau international dans le cadre des organisations de pêche régionales et internationales en faveur de mesures de conservation communes des ressources de pêche en eau profonde.

La réforme de la PCP en 2002 a reconnu la nécessité de limiter l'effort de pêche et le niveau des captures et de mettre en place des mesures techniques. Pour garantir une pêche durable, il faut non seulement prendre en compte la quantité de poisson pêchée en mer, mais aussi l'espèce et la

taille de ces poissons, les techniques de capture employées ainsi que les zones où ils sont capturés.

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), doté d'un budget de quelque 3,8 milliards d'euros pour la période 2007-2013, a pour objectif de soutenir les objectifs de la PCP en s'appuyant sur les axes suivants:

- favoriser une exploitation durable des ressources de pêche et un équilibre stable entre ces ressources et les capacités de la flotte de pêche de l'UE;
- renforcer la compétitivité et la viabilité des opérateurs du secteur;
- promouvoir les méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement;
- fournir un soutien approprié aux personnes travaillant dans le secteur;
- stimuler le développement durable des zones de pêche.

Définitions et disponibilité des données

Les **statistiques sur la pêche** sont extraites de sources nationales officielles, directement par Eurostat pour les pays membres de l'Espace économique européen (EEE) ou indirectement par d'autres organisations internationales pour les autres pays. Les données reposent sur des concepts et des définitions internationalement reconnus et élaborés par le groupe de travail de coordination des statistiques des pêches, qui comprend Eurostat et plusieurs autres organisations internationales exerçant des responsabilités dans le domaine des statistiques de la pêche. Le pavillon du navire de pêche est la principale indication quant à la nationalité des captures,



bien que ce concept puisse fluctuer dans certaines circonstances.

En général, les données se réfèrent à la taille de la **flotte de pêche** au 31 décembre de l'année de référence. Les données sont tirées des registres nationaux des navires de pêche tenus conformément au règlement (CE) n° 26/2004 du Conseil, qui contient des informations sur les caractéristiques des navires devant figurer dans les registres — le fichier administratif des navires de pêche tenu par la direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. Une transition a été opérée dans la mesure du tonnage de la flotte de pêche, qui, du tonneau de jauge brut (tjb), est passée au tonnage brut (tb). Ce changement s'étant mis en place à des rythmes différents selon les administrations nationales, il est possible que les données ne soient pas comparables dans le temps et entre les pays.

Les **captures** de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques) comprennent l'ensemble des produits, quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance) par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, navires, engins, etc.) opérant aussi bien en eaux douces et saumâtres à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extracôtière et hauturière. Les captures sont normalement exprimées en **équivalent poids vif**, obtenu par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. En tant que telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées (c'est-à-dire avant la transformation) mais qui, pour diverses raisons,

ne sont pas débarquées. La production de l'aquaculture (voir ci-après) n'est pas prise en compte.

Des **régions de pêche** géographiques distinctes sont définies pour plusieurs régions spécifiques, parmi lesquelles:

- l'**Atlantique du Nord-Est**, qui correspond approximativement à la zone située à l'est de la longitude 42° ouest et au nord de la latitude 36° nord, y compris les eaux de la mer Baltique;
- l'**Atlantique du Nord-Ouest**, qui correspond approximativement à la zone située à l'ouest de la longitude 42° ouest et au nord de la latitude 35° nord;
- l'**Atlantique du Centre-Est**, qui correspond à la zone située à l'est de la longitude 40° ouest entre les latitudes 36° nord et 6° sud;
- la **Méditerranée**, aussi appelée par la FAO zone principale de pêche 37, qui comprend la mer Méditerranée et la mer Noire adjacente.

L'**aquaculture** est l'élevage d'organismes aquatiques, notamment les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'élevage pour augmenter la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique aussi la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Conclusions principales

Parmi les États membres, les flottes de pêche les plus importantes en termes de puissance sont celles de l'Italie, de la

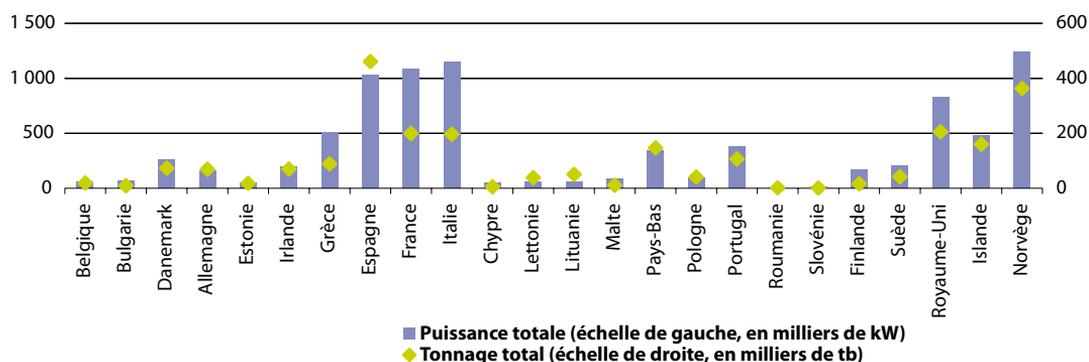


France, de l'Espagne et du Royaume-Uni; en 2008, les flottes de pêche de chacun de ces États affichaient une puissance collective comprise entre 0,8 million et 1,1 million de kilowatts (kW). Toutefois, sur le plan du tonnage, la flotte de l'Espagne était la plus importante, avec une taille de près de deux fois et demie celle des flottes du Royaume-Uni, de la France ou de l'Italie.

Le total des captures réalisées par les flottes de l'Espagne, du Danemark, du Royaume-Uni et de la France représentait près de la moitié de toutes les prises effectuées par l'UE-27 en 2007. Cette proportion, qui atteignait environ 60 % en 2000, a diminué au cours des dernières années, compte tenu principalement de la forte réduction de la part des prises daunoises ainsi que de celle (dans une moindre mesure) de l'Espagne. Depuis 1997, les captures totales de l'UE-27 ont baissé chaque année, à l'exception de 2001; les captures de l'UE-27 en 2007 étaient inférieures d'environ un tiers (31,6 %) à celles de 1997. Près de trois quarts des captures

de l'UE-27 réalisées en 2007 l'ont été dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée étant la deuxième région de pêche la plus importante.

Le niveau de la production de l'aquaculture de l'UE-27 est resté relativement stable entre 1996 et 2006, oscillant entre 1,2 et 1,4 million de tonnes. L'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Grèce étaient de loin les cinq plus grands producteurs aquacoles, comptabilisant ensemble un peu plus des trois quarts (77,2 %) de la production aquacole de l'UE-27 en 2006. On a observé des variations considérables entre les États membres au niveau de l'évolution de la production aquacole pendant la période de dix ans s'achevant en 2007. En effet, la production des Pays-Bas, qui atteignait 100 000 tonnes, a diminué de moitié, et celle de l'Allemagne, qui s'élevait à 65 000 tonnes, a baissé d'environ un tiers, alors que la production du Royaume-Uni a augmenté d'un tiers (bien que cette croissance ait été limitée jusqu'en 2004) et que celle de la Grèce a plus que doublé.

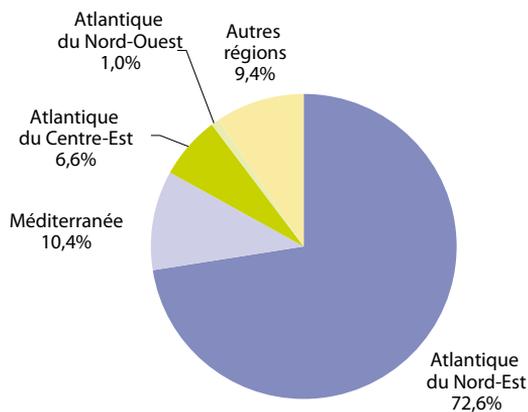
**Graphique 8.12:** Flotte de pêche, 2008 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ La République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie sont des pays enclavés, sans flotte de pêche marine.

Source: Eurostat ([tsdnr420](#) et [tag00083](#)), DG Affaires maritimes et pêche.

Graphique 8.13: Captures par région de pêche, UE-27, 2007

(en % sur la base des tonnages)



Source: Eurostat ([tag00078](#), [tag00080](#), [tag00081](#), [tag00079](#) et [tag00076](#))



Tableau 8.11: Captures totales dans l'ensemble des régions de pêche
(en milliers de tonnes de poids vif)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	7 518	7 285	6 880	6 794	6 933	6 338	5 900	5 878	5 633	5 412	5 143
Belgique	31	31	30	30	30	29	27	27	25	23	25
Bulgarie	11	19	11	7	7	15	12	8	5	8	9
République tchèque	3	4	4	5	5	5	5	5	4	5	4
Danemark	1 827	1 557	1 405	1 534	1 511	1 442	1 031	1 091	911	868	653
Allemagne	259	267	239	206	211	224	261	262	286	298	249
Estonie	124	119	112	113	105	102	80	89	100	87	99
Irlande	293	325	284	276	356	282	266	280	262	211	227
Grèce	157	110	121	99	94	96	93	93	92	98	95
Espagne	1 204	1 243	1 170	1 069	1 106	863	863	773	771	741	736
France	638	599	664	703	681	704	709	671	595	593	558
Italie	344	306	283	302	310	270	296	279	298	316	287
Chypre	18	19	40	67	81	2	2	2	2	2	2
Lettonie	106	102	125	136	128	114	115	125	151	140	155
Lituanie	44	67	73	79	151	150	157	162	140	155	187
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	7	7	8	7	7	7	7	7	8	8	7
Malte	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	452	537	515	496	518	464	526	522	549	435	413
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	348	242	236	218	225	223	180	192	155	145	152
Portugal	224	228	213	191	193	202	209	221	212	229	253
Roumanie	8	9	8	7	8	7	10	5	6	7	6
Slovénie	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Slovaquie	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	3
Finlande	165	156	145	156	150	146	122	135	132	149	164
Suède	357	411	351	339	312	295	287	270	256	269	238
Royaume-Uni	892	923	841	748	740	690	637	655	669	621	616
Croatie	17	22	19	21	18	21	20	30	35	38	40
ARY de Macédoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Turquie	459	487	574	503	528	567	508	550	426	533	632
Islande	2 225	1 700	1 754	2 000	2 001	2 145	2 002	1 750	1 661	1 345	1 399
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	2 863	2 861	2 628	2 700	2 687	2 740	2 549	2 525	2 393	2 256	2 379
Suisse	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1

Source: Eurostat (tag00076), FAO.



Tableau 8.12: Prises de poisson sur les stocks en dehors des limites biologiques de sécurité, Atlantique du Nord-Est (en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Total	11	14	6	8	10	40	8	22	21	10	21
Démersale	35	47	50	51	42	61	46	61	62	51	51
Pélagique	9	15	3	4	5	49	4	22	12	2	13
Benthique	40	37	38	31	49	41	36	31	29	40	42
Industrielle	0	0	0	0	0	0	0	41	39	21	33

Source: Eurostat (tsdhr110)

Tableau 8.13: Production de l'aquaculture (en milliers de tonnes de poids vif)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
UE-27	1 254	1 376	1 429	1 399	1 386	1 272	1 343	1 311	1 261	1 283	:
Belgique	1	1	2	2	2	2	1	1	0	0	0
Bulgarie	5	4	8	4	3	2	4	2	3	3	4
République tchèque	18	17	19	19	20	19	20	19	20	20	20
Danemark	40	42	43	44	42	32	38	43	39	28	31
Allemagne	65	73	80	66	53	50	74	57	45	38	45
Estonie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Irlande	37	42	44	51	61	63	63	58	60	53	53
Grèce	49	60	84	95	98	88	101	97	106	113	113
Espagne	239	314	318	309	309	255	268	293	219	295	285
France	287	268	265	267	252	252	240	243	245	238	237
Italie	196	209	210	217	218	184	192	118	181	174	181
Chypre	1	1	1	2	2	2	2	2	2	4	3
Lettonie	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Lituanie	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	3
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	9	10	12	13	13	12	12	13	14	15	16
Malte	2	2	2	2	1	1	1	1	1	7	9
Pays-Bas	98	120	109	75	57	54	67	79	71	42	53
Autriche	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3
Pologne	29	30	34	36	35	33	35	35	38	36	:
Portugal	7	8	6	8	8	8	8	7	7	8	7
Roumanie	11	10	9	10	11	9	9	8	7	9	10
Slovénie	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Finlande	16	16	15	15	16	15	13	13	14	13	13
Suède	7	5	6	5	7	6	6	6	6	8	5
Royaume-Uni	130	137	155	152	171	179	182	207	173	172	174

Source: Eurostat (tag00075), FAO

Tableau 8.13 (suite)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Croatie	4	6	6	7	10	9	8	10	11	14	13
ARY de Macédoine	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Turquie	45	57	63	79	67	61	80	94	120	129	140
Islande	4	4	4	4	4	4	6	9	8	9	5
Norvège	368	411	476	491	511	551	584	637	662	709	830
Suisse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Source: Eurostat (tag00075), FAO

8.6. L'agriculture et l'environnement

Introduction

Environ 40% de la superficie des terres de l'UE sont cultivées. Ce seul fait souligne l'importance de l'agriculture pour l'environnement naturel de l'UE. Toutefois, les liens qui unissent ces deux éléments sont complexes. Au fil des siècles, l'agriculture a contribué à la création et au maintien de la diversité d'habitats semi-naturels et de paysages agricoles précieux. Si nombre de ces paysages sont conservés grâce à diverses pratiques agricoles et que la survie d'une multitude d'espèces sauvages dépend de l'agriculture, celle-ci peut également avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. La pollution du sol, de l'eau et de l'air, le morcellement des habitats et la disparition d'espèces sauvages peuvent être une conséquence des pratiques agricoles et de l'utilisation des sols.

Compte tenu de la complexité de cette relation, il est devenu nécessaire d'intégrer à la PAC les préoccupations environnementales et la sauvegarde de l'environnement, une attention particulière étant accordée à la réduction des risques de dégradation environnementale au moyen de critères de conditionnalité (pour

bénéficier de paiements directs, les exploitants doivent se conformer à des exigences dont certaines sont liées à la protection de l'environnement), de primes et de mesures environnementales ciblées. Dans le même temps, les exploitants sont encouragés à continuer de jouer un rôle positif dans l'amélioration de la durabilité des écosystèmes agricoles.

L'adoption par la Commission d'une liste de 28 indicateurs agro-environnementaux ⁽²⁾ en 2006 témoigne de l'importance accordée à l'évaluation de l'interaction entre l'agriculture et l'environnement.

Définitions et disponibilité des données

L'agriculture biologique peut être définie comme une méthode de production qui accorde la priorité à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux. Dans l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du règlement (CE) n° 834/2007. Le règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission porte modalités d'application dudit règlement du Conseil relatif aux produits biologiques et à l'étiquette-

(2) COM(2006) 508 final; pour plus d'informations, voir: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0508fr01.pdf.



tage des produits biologiques. L'agriculture biologique implique des systèmes holistiques de gestion de la production pour les cultures et l'élevage, préconisant des pratiques de gestion qui évitent de recourir à des facteurs de production extérieurs. Pour ce faire, elle utilise autant que possible des méthodes culturales biologiques et mécaniques de préférence aux produits chimiques de synthèse tels que les engrais, les pesticides (fongicides, herbicides et insecticides), les additifs et les médicaments.

La **superficie irrigable** est la superficie équipée pour l'irrigation, étant entendu que la surface de terres effectivement irriguées peut varier, par exemple selon les conditions météorologiques ou les variétés cultivées. La surexploitation de l'eau peut entraîner l'assèchement de zones naturelles et la pénétration d'eau saline dans les réserves aquifères côtières.

L'**indice de densité de l'élevage** mesure la quantité d'animaux par hectare. Il s'agit du taux d'unités de gros bétail (UGB) (obtenues à partir du nombre d'animaux à l'aide de coefficients standard) par hectare de superficie agricole utilisée. L'**unité de gros bétail** est une unité de référence qui facilite l'agrégation de plusieurs espèces et âges différents de bétail. Les coefficients UGB d'Eurofarm sont établis par convention (à l'origine, ils se rapportaient aux besoins alimentaires des animaux, la référence étant une vache laitière avec un rendement annuel de 3000 kilogrammes de lait, sans supplémentation par des aliments concentrés). Aux fins de la présente publication, les espèces agrégées dans le total, pour cet indicateur, sont les suivantes: équidés, bovins, ovins, caprins, porcs, volaille et lapins.

Conclusions principales

Outre la disponibilité et le prix, de nombreux consommateurs prennent certaines décisions concernant les achats de nourriture sur

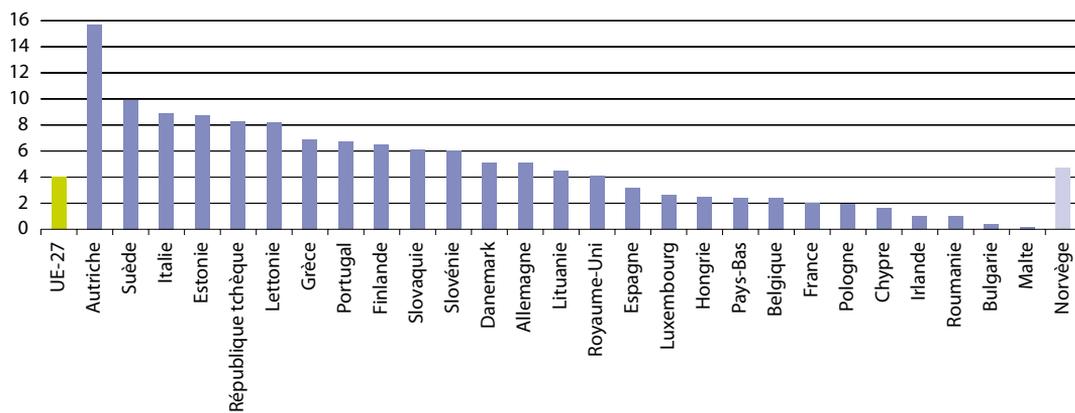
la base de considérations liées à l'environnement, au bien-être et à la santé. Les facteurs déterminant le choix des consommateurs couvrent un large éventail de considérations concernant l'incidence des pratiques agricoles sur la faune et la flore sauvage, la dégradation des sols et de l'eau, le bien-être des animaux de ferme, le recours aux additifs et aux conservateurs alimentaires, ainsi que les kilomètres alimentaires nécessaires pour acheminer les aliments sur le marché. La future force de production alimentaire de l'UE dépendra probablement (dans une certaine mesure) de la manière dont l'agriculture et la filière alimentaire dans son ensemble répondront à ces divers facteurs influençant les consommateurs.

La croissance dans l'UE des méthodes de production biologique certifiées constitue un exemple d'un système agricole plus durable, du moins au niveau local. Selon les estimations, 4% de la superficie agricole utilisée de l'UE-27 ont été consacrés à la production agricole biologique en 2007. Les parts correspondantes en Autriche (15,7%) et en Suède (9,9%) étaient nettement supérieures à la moyenne, contrastant avec l'Irlande, la Roumanie, la Bulgarie et Malte, où la part de l'agriculture biologique représentait 1% ou moins de la superficie agricole utilisée.

L'utilisation de l'eau par le secteur agricole fait également l'objet d'une attention croissante, étant donné que des demandes concurrentes sont formulées pour une ressource qui se raréfie. En toute logique, la proportion de la superficie agricole qui est irrigable est particulièrement élevée dans les États membres méridionaux, notamment la Grèce, Malte, Chypre et l'Italie, où l'irrigation est indispensable à de nombreuses cultures. Dans un certain nombre d'autres États membres, notamment aux Pays-Bas et au Danemark, une irrigation complémentaire est également utilisée pour améliorer la production.



Graphique 8.14: Superficie occupée par l'agriculture biologique, 2007 ⁽¹⁾
(en % de la SAU)



⁽¹⁾ UE-27, Danemark, Malte et Roumanie, estimations.

Source: Eurostat ([tsdpc440](#))



Tableau 8.14: Indicateurs agroenvironnementaux, 2007

	Superficie agricole utilisée (en milliers d'hectares)	Superficie consacrée à l'agriculture biologique (entièrement convertie) (en % de la SAU) ⁽¹⁾	Superficie biologique totale (en % de la SAU) ⁽²⁾	Superficie irrigable (en % de la SAU)	Densité du bétail (en unités de gros bétail par hectare)
Belgique	1 374	1,7	2,4	1,7	2,8
Bulgarie	3 051	0,3	0,4	3,4	0,4
République tchèque	3 518	6,4	8,3	1,1	0,6
Danemark	2 663	4,9	5,1	16,4	1,7
Allemagne	16 932	:	5,1	:	1,1
Estonie	907	6,1	8,7	:	0,4
Irlande	4 139	0,6	1,0	0,0	1,4
Grèce	4 076	4,3	6,9	38,2	0,6
Espagne	24 893	2,6	3,2	14,7	0,6
France	27 477	1,8	2,0	9,7	0,8
Italie	12 744	7,0	8,9	31,0	0,8
Chypre	146	1,0	1,6	31,4	1,7
Lettonie	1 774	3,5	8,2	0,0	0,3
Lituanie	2 649	2,1	4,5	0,1	0,4
Luxembourg	131	2,1	2,6	0,0	1,2
Hongrie	4 229	2,3	2,5	3,3	0,6
Malte	10	:	0,2	31,0	4,8
Pays-Bas	1 914	2,3	2,4	23,9	3,4
Autriche	3 189	:	11,7	3,6	0,8
Pologne	15 477	0,9	1,9	0,7	0,7
Portugal	3 473	3,2	6,7	16,8	0,6
Roumanie	13 753	0,5	1,0	4,5	0,4
Slovénie	489	4,8	6,0	0,8	1,1
Slovaquie	1 937	4,1	6,1	9,5	0,4
Finlande	2 292	5,8	6,5	3,3	0,5
Suède	3 118	7,5	9,9	5,1	0,6
Royaume-Uni	16 130	3,2	4,1	0,9	0,9
Norvège	1 032	3,9	4,7	11,0	1,2
Suisse ⁽³⁾	1 062	:	:	0,0	1,7

(1) Roumanie, 2008; Danemark, 2006; Irlande et Portugal, 2005.

(2) Roumanie, 2008; Danemark et Malte, 2006.

(3) 2005.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropsu, food_in_porg1, tag00095 et tsdpc450)